

« Seuls 1 % des jeunes handicapés en parcours d'étude atteignent le niveau bac+5 » (Christian Grapin)

Paris - Publié le mercredi 16 novembre 2016 à 17 h 01 - Interview n° 81122

« L'accueil des jeunes handicapés dans l'enseignement supérieur progresse d'année en année. Ils étaient 8 500 en 2005 et sont aujourd'hui plus de 20 000 (...). Reste que d'un point de vue global, seulement 7 % de l'ensemble des jeunes handicapés inscrits dans un cursus académique vont dans le supérieur contre 17 % de l'ensemble des jeunes ; et seuls 1 % atteignent le niveau bac+5 », déclare Christian Grapin, directeur de l'association Tremplin études-handicap-entreprises à News Tank, le 16/11/2016.

A l'occasion de la SEEPH (semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées), il fait le point sur la situation des jeunes qui souhaitent s'engager à l'université et dans les grandes écoles.

Christian Grapin, répond à News Tank

Où en est-on sur l'accueil des étudiants en situation de handicap dans le supérieur ?

Christian Grapin : L'accueil des jeunes progresse d'année en année. Ils étaient 8500 en 2005 et sont aujourd'hui plus de 20 000. Ce qui démontre que les établissements se sont vraiment emparés de ce sujet. On constate toutefois, que les étudiants concernés sont essentiellement concentrés à l'université, soit 92 %.

- 76 % sont en licence, 23 % en master et 1 % en doctorat ; contre respectivement 62 %, 32 % et 8 % pour l'ensemble des étudiants.
- 36,2 % sont en filière Lettres et sciences humaines, contre 28,7 % de l'ensemble des étudiants.

La loi de 2005, en instituant un droit à la scolarisation des enfants handicapés ainsi qu'un droit aux études dans l'enseignement supérieur, a indéniablement amplifié le mouvement d'inclusion des élèves et des étudiants en situation de handicap.

Reste que d'un point de vue global, seulement 7 % de l'ensemble des jeunes handicapés inscrits dans un cursus académique vont dans le supérieur contre 17 % de l'ensemble des jeunes ; et seuls 1 % atteignent le niveau bac+5.

Si plus de jeunes handicapés accèdent aux études, il est impératif qu'ils soient aussi proportionnellement plus nombreux à se hisser à des niveaux d'études élevés.

Ecoles et universités investissent-elles assez ?

Du point de vue de l'accessibilité, des progrès ont été faits, même s'il reste du chemin à parcourir. Pour être clair, nous avons encore quotidiennement des exemples où des jeunes risquent d'être exclus pour des problématiques d'accès.

En même temps, l'enjeu financier n'est pas anodin : remettre aux normes les locaux ou investir dans des sites accessibles représente un investissement non négligeable. Les lois sur l'architecture sont heureusement là pour imposer des normes. Encore faut-il qu'elles soient respectées. Je précise que parfois le bon sens suffit à atténuer des difficultés (aménager des cours en rez-de chaussée).

Mais parler accessibilité, c'est également penser au savoir, à la connaissance et à l'information. Prenons l'exemple d'un non voyant. Il pourra monter des escaliers mais ne pas accéder aux cours projetés par les enseignants. En clair, les enseignements doivent être pensés pour être exploitables en amont comme en aval et numériquement disponibles. C'est indéniablement un chantier facile à mener, qu'il faut accélérer. Pour cela, il faut encore surmonter des résistances au sein du corps professoral, alors même que cela pourrait aller très vite. Tous les étudiants disposant d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un mobile.

Avez-vous une idée de la politique à mener ?

« Les universités sont à ce sujet très engagées avec un correspondant handicap et des structures dédiées »

Il faut faire évoluer notre système aux besoins particuliers des étudiants handicapés. Je remarque que les universités sont à ce sujet très engagées avec un correspondant handicap et des structures dédiées à la prise en compte des adaptations nécessaires qu'elles soient architecturales, technologiques, organisationnelles ou humaines. Cela demande d'avoir des moyens mis à disposition pour accompagner chaque étudiant handicapé tout au long de son parcours d'études et de ses examens. Et cela nécessite une enveloppe budgétaire conséquente.

Il faut faire évoluer notre système aux besoins particuliers des étudiants handicapés. Je remarque que les universités sont à ce sujet très engagées avec un correspondant handicap et des structures dédiées à la prise en compte des adaptations nécessaires qu'elles soient architecturales, technologiques, organisationnelles ou humaines. Cela demande d'avoir des moyens mis à disposition pour accompagner chaque étudiant handicapé tout au long de son parcours d'études et de ses examens. Et cela nécessite une enveloppe budgétaire conséquente.

Les chartes « handicap » signées par la CPU ou la CGE sont-elles suivies d'effets visibles ?

Bien sûr. D'abord, elles ont fait évoluer les mentalités en matière d'inclusion et rendent ce sujet opérationnel pour tous les établissements. Ce serait formidable que nous puissions multiplier par deux la proportion de jeunes qui s'engagent dans le supérieur pour atteindre des niveaux de qualification élevés. Car je le rappelle : les entreprises sont prêtes à recruter des personnes handicapées. Leur problème est qu'elles ne trouvent pas assez de talents répondant à leurs exigences de qualifications.

« Multiplier par deux la proportion de jeunes qui s'engagent dans le supérieur pour atteindre des niveaux de qualification élevés »